

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS
DE MAREUIL EN PERIGORD**

Séance du 08 juillet 2008

Nombre de Conseillers :

En exercice : 32

Présents : 30

Votants : 30

Pouvoirs : 0

L'an deux mille huit

le 08 juillet

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Mareuil en Périgord, dûment convoqué, s'est réuni à Saint Sulpice de Mareuil sous la présidence de Monsieur Alain OUISTE.

Date de convocation du Conseil : 01 juillet 2008

Présents : Alain OUISTE - Alain GOURIER - Alain BEAUX - François NEGRIER - Catherine ALLAIN - Christiane de COATPONT - Roger Pierre VARAILLON - Pascal BOUSKELA - Max CHARLES - Anémone LANDAIS - Jean Paul COUVY - Raymond DEPRez - Jean Noël LEFRANC - Jacky CESSAT - Pierre BREJASSOU - Guy BEBOT - Bernard de MONTETY - Jean Marie MARCHAND - André DOYEN - Eric CHARRON - Monique MARSAT - Jean Robert RAVON - Serge GAY - Jean Claude ROUGIER - Arnaud GALY - Jean CANDEL - Maurice CESTAC - Jean Pierre ROLAND - Jean Luc AIMONT - Marie Annick GAUDOUT

OBJET :

APPROBATION DES CARTES COMMUNALES

Vu la délibération du conseil communautaire du 26 juin 2007 approuvant le projet de cartes communales sur le canton de Mareuil excepté les communes de Mareuil et de La Rochebeaucourt.

Vu l'arrêté n° 2-2007 du 24 septembre 2007 de la communauté de communes du pays de Mareuil en Périgord notifiant l'enquête publique sur la période du 10 octobre 2007 au 13 novembre 2007.

Vu les réunions des 13 et 14 mai 2008 entérinant les notifications du commissaire enquêteur ;

Le Président propose de valider les plans de zonage des cartes communales sur le canton de Mareuil excepté les communes de Mareuil et de La Rochebeaucourt.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire acceptent les plans de zonage des cartes communales sur le canton de Mareuil excepté les communes de Mareuil et de La Rochebeaucourt.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture

Le : 17 JUIL. 2008

Publié ou notifié

Le : 18 JUIL. 2008

